



COMMENT ADHÉRER À LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE ?

Concrètement, 2 étapes sont prévues :

ÉTAPE 1

AUTO-ÉVALUATION

Une grille d'auto-évaluation permet à l'éleveur de faire le point sur ses pratiques d'élevage et de se situer par rapport à la Charte.

La Charte s'applique à l'ensemble des bovins de l'exploitation (Lait et Viande). Elle distingue deux niveaux :

Niveau A : Il s'agit de pratiques étroitement liées à la réglementation ou indispensables pour la crédibilité de la démarche. De ce fait aucun écart ne peut être accepté sur ces points.

Niveau B : Il s'agit de points sur lesquels des écarts pourront être acceptés sous réserve de la mise en œuvre de mesures d'amélioration correspondantes dans un délai raisonnable.

ÉTAPE 2

VALIDATION DE L'ADHÉSION À LA CHARTE

Après son auto-évaluation et lorsqu'il s'estime prêt, l'éleveur fait appel à un technicien habilité à intervenir sur la Charte. Ils discutent ensemble des pratiques de l'éleveur, des éventuelles améliorations à apporter.

À l'issue de cette visite, deux cas de figure peuvent se présenter :

- ▶ l'éleveur signe immédiatement son adhésion à la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage
- ou
- ▶ l'éleveur diffère son engagement dans la Charte afin de se mettre à niveau sur des points qui posent problème (niveau A). Dans ce cas, après avoir apporté les améliorations nécessaires, il devra refaire le point avec le technicien pour formaliser son adhésion à la Charte.

À qui s'adresser pour obtenir une grille d'auto-évaluation ou pour valider une adhésion ?

- ✓ aux organismes techniques départementaux : Chambre d'Agriculture, contrôle de performances, Groupement de Défense Sanitaire ;
- ✓ à votre laiterie, à votre groupement de producteurs ou à votre association d'éleveurs.



CONFÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉLEVAGE 149, rue de bercy - 75595 PARIS CEDEX 12



**Eleveur par passion,
pour l'avenir de notre métier,
j'agis, je signe.**





LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE : BIEN FAIRE ET LE FAIRE SAVOIR



La Charte des bonnes pratiques d'élevage est une démarche collective, professionnelle et volontaire. Elle s'adresse à tous les éleveurs de bovins, lait et viande. Elle traduit l'engagement des professionnels envers la société sur des bonnes pratiques de production, renforçant ainsi les liens entre éleveurs et public. Elle contribue à valoriser le savoir-faire et permet à chaque éleveur de s'inscrire dans une dynamique d'évolution et de progrès pour assurer l'avenir du métier et des exploitations.

La Charte est un projet ambitieux, mais vital pour retrouver une relation de confiance et une compréhension entre éleveurs et citoyens/consommateurs. Sa réussite exige la participation et l'engagement de tous les éleveurs.

C'est **l'engagement d'une profession**, formalisé par la signature individuelle des éleveurs sur **7 points**, dans un souci de transparence et de traçabilité des pratiques :

1 IDENTIFICATION DES ANIMAUX

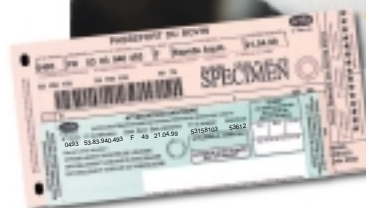
- ▶ Animaux correctement identifiés,
- ▶ Documents d'identification à jour et classés.

2 QUALIFICATION SANITAIRE

- ▶ Cheptel qualifié sanitaire,
- ▶ Prophylaxies obligatoires effectuées,
- ▶ Isolement des animaux à l'introduction dans l'attente des résultats du contrôle d'achat,
- ▶ Surveillance régulière de l'état de santé du troupeau.

3 TRAITEMENTS SANITAIRES

- ▶ Respect des prescriptions : doses, durée, délai d'attente,
- ▶ Enregistrement de tous les traitements effectués dans un carnet sanitaire,
- ▶ Conservation des ordonnances,
- ▶ Rangement approprié des médicaments.



4 ALIMENTATION SAIN ET MAÎTRISÉE

- ▶ Bon état des bovins
- ▶ Maîtrise des achats :
 - . approvisionnement auprès de fournisseurs référencés,
 - . conservation des documents d'achats,
- ▶ Stockage et distribution sécurisés :
 - . aliments bovins séparés des aliments destinés à d'autres espèces et des produits toxiques,
 - . vérification de la bonne conservation des aliments distribués
- ▶ Eau accessible en permanence dans les bâtiments.



Approvisionnez-vous auprès des seuls fournisseurs référencés et exigez des documents mentionnant les caractéristiques de vos achats.

5 HYGIÈNE ET PRODUCTION LAITIÈRE

- ▶ Contrôle annuel de la machine à traire selon le protocole Optitraite[®],
- ▶ Réparations préconisées effectuées,
- ▶ Laiterie séparée des animaux, ne contenant que le matériel nécessaire à la traite et au stockage du lait,
- ▶ Laiterie et salle de traite propres,
- ▶ Nettoyage approprié du matériel en contact avec le lait après chaque utilisation,
- ▶ Entretien régulier du tank.



Captage d'eau privé : pensez à contrôler la qualité de l'eau tous les ans.

6 BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

- ▶ Propreté,
- ▶ Logement et manipulations des animaux dans de bonnes conditions.



7 ENVIRONNEMENT ET ACCÈS À L'ÉLEVAGE

- ▶ Voie d'accès à l'élevage stabilisées, sans écoulement d'effluents.

Pour les éleveurs concernés :

- ▶ Demande de DEXEL effectuée à la date d'intégration,
- ▶ Respect du code des bonnes pratiques agricoles (dont tenue d'un cahier d'épandage) dans les zones vulnérables.

Pourquoi la charte ?

■ Pour mettre à disposition des éleveurs un outil technique leur permettant de faire le point sur le fonctionnement de leur exploitation et d'améliorer éventuellement leurs pratiques. C'est un atout pour la gestion des informations et donc pour la traçabilité.

■ Pour valoriser leur savoir-faire professionnel,

■ Pour informer le public des bonnes pratiques des éleveurs et répondre aux attentes de la société,

■ Pour maintenir et conforter les débouchés des produits lait et viande.

Charte et autres démarches : une complémentarité essentielle

La Charte définit les conditions de production que les éleveurs doivent respecter dans tous les cas, assurant ainsi une confiance globale dans tous les produits lait et viande.

Elle n'a pas vocation à participer à la valorisation des démarches commerciales de filières ou d'entreprises qui relèvent par nature des signes officiels, mais permet de les consolider et les fédérer autour d'un socle technique commun relatif au métier.

En complément, les démarches sous signes officiels (label, certification de conformité, bio) participent à une valorisation différentielle du produit et à la segmentation de marché.